

*Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim*

COMMUNE D'ALTORF

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers élus :

15

Séance ordinaire du 23 mai 2011

à 20h30

Conseillers en fonction :

13

Sous la Présidence de M Gérard ADOLPH, Maire

**Conseillers présents et
représentés :**

11

Membres présents : MM BAAS René, BERNHARD Lucien,
EYDER Cyriaque, FOESSER Christian, KRAUTH Yves,
MULLER Marc, MUNCH Cédric, SCHNEIDER Marc, STAERK
Guy, WEBER Jean-Marc.

Absents non excusés : Mme Solange SEYFRITZ ; M. WILT
Frédéric.

Secrétaire de Séance : Guy STAERK

Date de convocation : 17 mai 2011

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2011

**Le Conseil Municipal,
par 10 voix POUR et 1 ABSTENTION (Weber JM),**

approuve le procès-verbal de la séance du 11 avril 2011.

38/11 VENTE D'UN BIEN : main-levée de droit à la résolution au profit de la Commune

Le Conseil Municipal,

Vu le courrier du 12 avril 2011 portant sur une demande de radiation d'une inscription d'un droit à la résolution au profit de la Commune d'Altorf dans le cadre de la vente d'un immeuble par un administré

Considérant la nécessité de donner son accord en vue de la mainlevée pure et simple de ladite inscription afin de permettre la vente du bien

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés
DECLARE**

- **FAIRE** mainlevée pure et simple, avec désistement de tous droits et autres,
- **CONSENTIR** à la radiation entière et définitive à tous endroits où elle pourrait figurer, de l'inscription ci-après relatée prise au livre foncier d'Altorf ouvert au nom des époux Jean-Paul NUSSBAUMER et Irène née BITSCH, en communauté de biens
- **DONNER** son accord en vue de la mainlevée pure et simple de ladite inscription

A savoir :

« N° AMALFI C 2008MOL000501

Dépôt du 20 juin 1991 : Droit à la résolution de la vente au profit de la Commune d'Altorf conformément à l'acte du 18 octobre 1990

à charge de l'immeuble cadastré : Commune d'Altorf – Section 9 N° 653/121 – 24 rue George Sand avec 6,65 ares

tel que ledit immeuble existe sans exception, ni réserve. »

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier

39/11 CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL POUR BESOIN OCCASIONNEL

Le Conseil Municipal,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et que celui-ci soit mentionner sur quel grade, il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison d'un surcroît de travail conséquent aux congés des titulaires et à la période estivale, il y aurait lieu de créer un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

Sur proposition du Maire

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents

DECIDE de créer un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe entre le 1er juillet et le 31 août 2011, à pourvoir selon besoins

PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine

DECIDE que la rémunération de l'intéressé sera basée sur l'échelon 1 indice brut 297, indice majoré 295. Le poste sera pourvu en application de l'article 3 alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi

40/11 ECOLE : reconduction d'un poste d'ATSEM sous la forme d'un CAE

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 56/07 prise en date du 20 août 2007 portant sur la création d'un poste contractuel d'agent des écoles maternelles sous la forme d'un contrat aidé

Vu la délibération n° 46/09 prise en date du 1er juillet 2009 portant sur le renouvellement du poste contractuel d'agent des écoles maternelles sous la forme d'un contrat aidé

Considérant que ce contrat touche à sa fin le 26 août 2011

Considérant la demande de Madame la Directrice du Groupe scolaire sollicitant le remplacement du poste à la rentrée

Après débat sur la suite à donner à cette demande

Après délibération

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** de reconduire le poste sous la forme d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi d'une durée de 6 mois, renouvelable, dans la limite d'une durée totale de 24 mois,
- **FIXE** la durée hebdomadaire de service à 25 heures
- **FIXE** la base de rémunération de l'agent à 20 heures de service par semaine toute l'année, pour un travail effectif de 25 heures réparties sur 4 jours par semaine pendant la seule année scolaire, en application de l'arrêté ministériel du 11 juillet 2003 fixant les congés scolaires,
- **FIXE** le montant du salaire à une rémunération égale au produit du montant du salaire minimum de croissance par le nombre d'heures de travail par semaine sur l'année, soit 20 heures
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier et notamment la convention avec l'Etat
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2011

41/11 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil Municipal,

Vu l'investissement de la Chorale Ste Cécile d'Altorf dans l'animation lors de la fête de Noël des Personnes Âgées le 12 décembre 2010, ainsi que lors de diverses manifestations dans la Commune

Considérant la qualité de la prestation rendue et la démarche de soutien de la Municipalité aux Associations

après délibération,

**Par 10 voix POUR et 1 ABSTENTION (Bernhard L)
DECIDE**

- d'**OCTROYER** une subvention exceptionnelle de 400.00 € à la Chorale Ste Cécile d'Altorf
- **REMERCIER** les membres de l'association de leur prestation, très appréciée par les convives présents à la manifestation.

42/11 DEMANDE DE SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FACADE

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 80/01 prise par le Conseil Municipal en date du 20 novembre 2001 portant sur les conditions d'attribution d'une subvention communale pour ravalement de façade aux administrés qui en effectuent la demande

Vu la demande de subvention présentée par M et Mme Jean-Philippe FICHT en date du 27 juillet 2010

Après examen du dossier

Après délibération,

**à l'unanimité des membres présents et représentés,
DECIDE**

D'ACCORDER une subvention pour ravalement de façade d'un montant de 350 € à M et Mme Jean-Philippe FICHT pour leur habitation sise 36 route de Strasbourg à ALTORF.

43/11 ACCEPTATION DE CHEQUE

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE D'ACCEPTER

les chèques d'un montant respectif de 2 936,91 € et 5 065,06 € émis par la société d'assurances GROUPAMA en règlement de 2 sinistres survenus l'un sur un pont l'autre sur des mâts d'éclairage de Noël.

44/11 DIVERS

Monsieur le Maire apporte les informations suivantes aux membres du Conseil :

- D'importants dépôts sauvages de déchets verts ont été constatés sur le ban communal à la suite de l'application d'une interdiction de dépôts de déchets devant l'aire d'accueil des gens du voyage par la Commune de Molsheim. Alerté par courrier, Monsieur le Maire de Molsheim déplore les faits et informe en retour la Commune que ce dossier lui semble relever autant, si ce n'est davantage, de l'Etat, pris autant dans son rôle au titre de la Communauté nationale que dans l'exercice de ses pouvoirs régaliens. Toutefois, une rencontre est proposée pour entamer une démarche commune visant à trouver une solution.
- Dans le cadre de l'« Ecole Numérique Rurale », les enseignants de l'école d'Altorf feront une démonstration du fonctionnement du tableau numérique aux Conseillers Municipaux le vendredi 27 mai 15 heures.
- Une réunion d'information concernant les travaux hydrauliques de protection des habitations contre les crues est fixée au 16 juin 2011 à 20 heures à Duttlenheim. Les riverains des cours d'eau seront personnellement invités à prendre part à la réunion.
- Monsieur le Maire informe les Conseillers de la mise en place d'un service de transport à la personne par la Communauté de Communes. Toute personne peut bénéficier de ce service, moyennant une participation forfaitaire de 3,50 € (aller), afin de se déplacer au sein des Communes membres.
- Monsieur le Maire informe les Conseillers que les travaux de renforcement du réseau assainissement de la rue du Couvent sont en cours. Ceux du chemin d'Innenheim ont démarré ce jour. Ces derniers débutent par le renforcement du réseau eau, travaux pris en charge par la Communauté de Communes ; ils se prolongent jusqu'au croisement avec la RD 127 (route de Griesheim).
- Monsieur René BAAS fait part aux membres que les sols souples de l'aire de jeux ont été remplacés et remis aux normes par la Société EPSL
- Monsieur René BAAS informe les Conseillers que le seuil maximum d'inscription au Péricolaire est quasiment atteint certains jours à midi. Pour septembre 2012, la situation devrait être encore plus difficile, une réflexion sur les critères d'inscription sera à mener à la rentrée.
- Lors d'une visite de Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale afin de faire le point sur les effectifs de la rentrée prochaine. Ce dernier a confirmé qu'une fermeture de classe avait été envisagée. Elle a finalement été abandonnée car Madame l'Inspectrice d'Académie a accepté de prendre en compte les « tous petits » (moins de 3 ans) étant donné qu'ils avaient déjà été scolarisés les années précédentes. Les effectifs seront suivis de près par l'administration.
- Monsieur Yves KRAUTH signale que malgré les travaux effectués au niveau du déversoir d'orage au lotissement, la présence de « détritiques » a de nouveau été constatée après un récent orage dans le fossé rue Victor Hugo. La Commune en avertira le SDEA.
- Monsieur Yves KRAUTH fait part aux Conseillers d'une demande de mise en place dans le village de panneaux de signalisation permettant de localiser l'agence locale du Crédit Mutuel. La Commune prendra contact avec l'agence siège de Molsheim pour convenir des modalités d'installation.
- Monsieur le Maire transmet à l'ensemble des Conseillers les remerciements de l'AS Altorf pour le financement des buts transportables ainsi que pour l'entretien des terrains tout au long de l'année, ainsi que ceux de l'Amicale des Pompiers pour la participation de la Commune au bon déroulement de la marche populaire.
- Monsieur le Maire informe les Conseillers que les boiseries extérieures de la Dîme vont être prochainement repeintes
- Le dysfonctionnement des cloches est lié à un état d'usure de certaines pièces. Ordre a été donné pour effectuer le remplacement de ces dernières.

- Manifestations à venir :
 fête de l'école le samedi 18 juin 2011 à partir de 11heures (repas et animations)
 inauguration de la Mairie rénovée : samedi 17 septembre 2011

Nom - Prénom	Signature	Nom -Prénom	Signature
ADOLPH Gérard		KRAUTH Yves	
BAAS René		MULLER Marc	
BERNHARD Lucien		MUNCH Cédric	
EYDER Cyriaque		SCHNEIDER Marc	
STAERK Guy		SEYFRITZ Solange	
FOESSER Christian		WEBER Jean-Marc	
		WILT Frédéric	